

**COMPTE RENDU de la RENCONTRE en PRÉSENTIEL
entre la DRH du RECTORAT et les REPRÉSENTANTS des
ORGANISATIONS SYNDICALES du vendredi 26
novembre 2021**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Ce compte rendu est la synthèse de la présentation par les représentants du Rectorat et des questions posées par les représentants des personnels.

Étaient présents : M. FONDERFLICK (Secrétaire général, SG), Mme CLÉMENT (Directrice des Ressources Humaines, DRH-SGA), M. HILDEBRANDT (Direction des Personnels de l'Enseignement Secondaire, DPES), Mme DECOUTY (Direction des Personnels de l'Enseignement Primaire, DPEP)

SITUATION SANITAIRE :

Le SG fait un point sur les chiffres de l'épidémie au 23 novembre 2021 : « Du 13 au 19 novembre, le taux d'incidence atteint 219/100 000 habitants (contre 152,6 la semaine précédente) et le taux de positivité à 4,3% (contre 3,8% la semaine précédente). La Réunion fait désormais partie des 20 départements les plus concernés par la recrudescence de l'épidémie. Le territoire se distingue aussi par des pratiques de dépistage très développées et en progression continue d'une semaine à l'autre (plus de 4 000 dépistages en 1 semaine). »

Sur les déclarations du ministre Blanquer concernant la non-fermeture de classe après l'apparition d'un cas positif : si un test négatif est présenté, les élèves du 1^{er} degré restent en classe. Mais cela reste conditionnel, car le test se fait (si possible) à J0 mais aussi toujours à J3. Seuls les 7 jours de précautions sautent. Comme les élèves vaccinés du 2nd degré, les négatifs du 1^{er} degré restent en classe.

Comment va se dérouler la période de test entre J0 et J3 ? Dès que nous avons l'information, nous testons les contacts (c'est à dire la classe). Nous ne savons pas forcément à J0. Selon l'ARS, la période J0-J3 est celle du 1^{er} test. Tout dépend de la date de déclaration du cas initial. Si l'élève est négatif-ve à J0 cela ne veut pas dire que le J3 ne peut pas être positif, MAIS cela ne change rien pour le protocole de l'ARS. Les élèves négatifs-ves reviennent dans la classe, s'il y a un doute ou que des symptômes apparaissent, nous repartons sur le protocole. Mais les directives précises sortiront ce week-end donc en attente... [Ndlr : l'infographie explicative et la note envoyées ne sont pas très précises sur la période J0 à J3...les équipes vont donc encore devoir s'en remettre au fameux « bon sens » ...]

Qui alertent ? « L'autorité » administrative de l'école ou établissement doit alerter. L'information est donnée aux familles qui se chargent de faire le nécessaire pour les tests (attention, pas d'autotest !). Il faut ensuite s'assurer que l'élève a un test négatif.

Il n'y aurait pas d'inquiétudes de la circulation virale chez les plus petits car cela crée une immunité. Le risque à surveiller est le passage vers les adultes. La mesure permet donc de faire rester au maximum les élèves qui ne seraient pas concernés par le Covid, selon le secrétaire général.

Discussions à partir des protocoles et retours sur l'expérimentation dans les 10 départements (tests réalisés via les écoles) : Pour La Réunion, nous savons que les laboratoires auront du mal à suivre la demande. De plus, il faut avoir l'autorisation parentale, ce qui est compliquée.

Les questions pédagogiques ne sont pas traitées ici et renvoyez aux IEN. [Ndlr : toujours sur l'air du fameux « bon sens » ...]

QUESTIONS OS :

Comment se gèrent les ASA pour les collègues enceintes au dernier trimestre, un établissement a refusé, comment est-ce possible ?

Le rectorat rappelle que la décision vient des autorités académiques directement. Il faut donc contacter les services DRH.

Pôle remplacement EST (1^{er} degré) : Quid du remplacement de la secrétaire du pôle ?

Le remplacement pour congrès est en cours, les circonscriptions concernées se sont organisées. Les OS font remonter les problématiques récurrentes de non-recrutement.

Mise en place expérimentale d'ANDJARO (application de gestion des remplacements) dans notre académie :

Rien pour le moment n'est prévu ici. Les services de la DPEP n'ont pas du tout de vue sur cette application.

Problématique remplacement pour formation, priorité aux élèves ou à la formation ?

Gestion au cas par cas, « dans le dialogue » et « en bonne intelligence » ... [NdlR : en gros les collègues gèrent sur le terrain le manque de moyens...]

Classe exceptionnelle PE 2020-2021, échelon spécial :

Tableau d'avancement toujours en cours d'achèvement, prévu pour fin 2021...

Date du GT remplacement 1^{er} degré ?

Pour le moment, potentiellement le 9 décembre.

Les indicateurs révélés par le DAASEN pourront être donnés lors de ce GT.

Accord de l'enseignant sur les modifications d'EDT pour diverses problématiques ?

Les cas particuliers doivent être remontés directement car selon les cas, les réponses de l'administration peuvent être différentes...

Questions de la FSU Réunion :

- **PPCR :**

Est-il normal qu'un collègue personnel vulnérable en travail à domicile reçoive le 24 novembre 2021 aucune appréciation finale, suite à un compte rendu de rendez-vous de carrière 2020-2021 vierge et aucune appréciation de son IEN ? À quel type de recours peut-il prétendre s'il ne peut pas contester une appréciation ? Une appréciation aurait dû être portée !

Pouvez-vous nous précisez clairement quelle est la procédure appliquée pour les personnels en CLM, les personnels vulnérables qui n'ont pas pu bénéficier d'une visite !

Pouvez-vous confirmer qu'un·e collègue dans l'une des situations citées ci-dessus ne peut pas instruire un recours sur une appréciation finale ? Dans l'affirmative, sur quel texte vous référez-vous ?

L'avis non renseigné n'est pas celui à prendre en compte. Un avis spécifique sera recueilli au moment des campagnes (avancement accéléré ou changement de grade). C'est sur cet avis que les collègues pourront faire des recours le cas échéant. Le problème est donc technique.

- **Obligations vaccinales des psychologues scolaires**

Y a-t-il des psychologues scolaires non-vacciné-es à ce jour ? Dans l'affirmative, qu'est-il proposé à ces collègues ?

Chaque corps concerné a été traité au fur et à mesure de l'entrée en vigueur de l'obligation vaccinale. Un message a été envoyé pour demander le statut vaccinal. Il manque encore de nombreuses réponses mais pour le moment aucune mesure n'a été prise. Une fois le point fait (relance de la demande), des mesures seront effectivement prise si toujours aucune réponse. Une fois l'information remontée, les services traiteront en fonction des cas en cherchant une solution qui ne soit pas une sanction.

Il est demandé aux OS de véhiculer le message et que la « bienveillance » sera de mise. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes concerné-es par ce sujet !

- **Classes fermées suite à un cas Covid positif**

Dans certaines circonscriptions des IENs demandent à l'enseignant-e. de la classe de se rendre dans l'école ! Cette injonction n'est pas acceptable. Les collègue concerné.es peuvent très bien assurer la continuité pédagogique de leur domicile et il est souhaitable que ces collègues restent chez eux car il est possible qu'iels soient positif-ves !

Tout personnel est soumis à des obligations et devoirs. Par contre, il ne faut pas d'incohérence dans les consignes : la situation réelle de l'école doit être prise en compte et les contraintes techniques doivent être prise en compte.

- **ISS PRO**

Il s'avère qu'à part des situations individuelles pour lesquelles les collègues feront des recours individuels, il y a une situation collective où l'ensemble des personnels concernés n'ont pas été bénéficiaires de cette indemnité l'année dernière. Le chef d'établissement semble avoir demandé le rattrapage. Pourriez-vous nous confirmer que la mise en paiement se fera effectivement.

Si cas précis, le faire remonter ! Si les OS envoient un mail à la responsable concernée à la DPES, elle répond.

La Réunion

F.S.U.